

Compte-rendu du CHSCT du 03 avril 2014

Lors de ce deuxième CHS-CT convoqué en 2014, de nombreux points ont été évoqués au travers de bilans, notes ministérielles, fiches techniques, lettres de missions... De toute cette documentation, nous pourrions retenir la mode de fonctionnement des ergonomes. Lorsqu'ils sont saisis par le directeur ou les CHS-CT, la démarche ergonomique doit respecter plusieurs principes dont un qui nous intéressera plus particulièrement : la « démarche participative associant les agents ».

Les représentants FO-DGFIP regrettent une nouvelle fois que la dégradation de conditions de travail des agents ne cesse de se poursuivre. Notre administration tente vainement de nous faire croire le contraire mais que ce passe-t-il actuellement dans les services ? Aujourd'hui, on centralise tout en pôles, on réduit les personnels. Et demain, on externalise nos missions au privé ?

L'argumentation visant à dire que des évolutions techniques permettraient d'améliorer les conditions de vie au travail des agents ne sont, bien entendu, que du vent. Les agents ont bien compris que dans le contexte dans lequel se trouve notre administration, un service-public de qualité et de proximité et des conditions de vie au travail digne de notre pays ne peuvent aller de pair avec toujours moins de moyens humains et financiers.

Les chiffres sont criants de vérité. Les médecins de prévention ont répertorié les situations de souffrance au travail. Elles étaient 2 585 en 2011 et sont 2 940 en 2012 (+20%). Et encore il ne s'agit que des souffrances exprimées. Nous savons bien que beaucoup d'agents gardent leurs souffrances pour eux.

Cette année, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été mis en place grâce à tout ce qu'ont exprimé les agents lors du grand recensement. De ce document en a découlé le Plan Annuel de Prévention (PAP). A partir de celui-ci le CHS-CT fera des propositions de dépenses.

Effectivement il y a eu un gros travail de recensement mais nous ne constatons pas d'évolution dans l'utilisation des crédits. Ce document va permettre à l'administration de montrer qu'elle maîtrise bien les conditions de vie au travail mais en réalité, est-ce que cela va changer quelque chose ? La réponse est bien évidemment négative : moins de crédits, moins de personnels... Mais nous avons le PAP !

Le point majeur de cette réunion a donc été le moment des dépenses.

Plusieurs grands axes sont dégagés et des dépenses ont été engagées :

- continuation de la formation au maniement des extincteurs (Espalion, Decazeville, Villefranche)
- mise en conformité des portes à l'alarme incendie de la cantine du 8 mai 1945
- pose de l'alarme incendie à Saint-Affrique

- couverture du plafond des archives de Séverac
- achat de 13 lampadaires
- remplacements de sols de bureaux à Rodez et Villefranche
- pose de marquises pour le coin fumeurs à la DDFIP et au 8 mai 1945
- remplacement du revêtement de sol de Marcillac
- achat de bras support écran pour la DDFIP
- 3 fauteuils adaptés pour la DDFIP
- une combinaison pour l'agent de service courrier
- 3 collecteurs de déchets pour le tri sélectif au 8 mai 1945
- 3 blouses pour les agents d'entretien à Espalion
- 4 sessions recyclage sauveteur secouriste du travail et 1 session Centaure

Nous regrettons, comme maintenant depuis plusieurs années, que la Direction fasse passer sur le budget du CHS-CT des dépenses qui n'ont rien à y faire : travaux de mise en conformité électrique (991€), remplacement de 21 fauteuils ordinaires (3570€)... Une fois de plus nous avons été contraints d'accepter ces dépenses puisqu'on nous oppose qu'un refus serait au détriment des agents et que c'est le directeur qui décide au final... Mais cette situation d'acceptation, matérialisée par un vote favorable de la part des représentants du personnel, durera-t-elle et pourra-t-elle durer ? Comment un dialogue social pourrait être maintenu alors que les représentants du personnel arrivent à une réunion où tout est déjà décidé d'avance ?

Le Centre des Finances Publiques de Millau est en travaux. Un point très sommaire a été fait sur l'avancée des travaux. La question de la chaleur sur ce site et particulièrement sur le bâtiment sud a été évoquée. Un système de climatisation n'est pas du tout envisagé par la Direction, le coût étant trop important (50 000€). Deux solutions ont été envisagées : une première était de mettre un plastique sur les vitres mais cela a été abandonné vu l'absence d'efficacité de ce système. Une autre solution est de changer certaines vitres par un vitrage spécial (coût 10 000€). Cette solution ne paraît pas non plus satisfaisante puisque les cadres en aluminium non isolants ne seront pas remplacés et les murs du bâtiment ne semblent pas être des mieux isolés. En plus le coût de changement de ces vitres paraît important pour un effet qui est plus qu'incertain. Sur ce point là, l'inspecteur santé et sécurité au travail ne voit pas d'autre solution que la climatisation. Il préconise une utilisation de celle-ci uniquement quand la température dépasse les 28°C afin de ne pas gêner ceux qui n'y sont pas favorables. Pour lui, tous les travaux d'isolation qu'il a pu suivre dans notre administration et ailleurs n'ont jamais eu les effets attendus. Le problème est toujours le même : l'argent...

Les représentants FO-DGFIP12

